

Commandé par Nunnanlahden Uuni Oy
Joensuuntie 1344 C
FIN-83940 NUNNANLAHTI

Ordre Lettre du 24 novembre 2000 de Hannu Kokkonen

Échantillon Blocs de pierre :
1. bloc nettoyé, 2 échantillons de 50 x 100 x 13 mm
2. bloc pas nettoyé (surface sciée), 2 échantillons, dimensions 50 x 100 x 17 mm
Le client a livré les échantillons à l'Institut de Recherche le 27 novembre 2000.

Objet Évaluer si les matériaux des pierres ollaires sont conformes aux conditions requises par la Décision 400/96 (Directive 89/109/EEC) et la Décision 268/92 du Ministère de l'Industrie et du Commerce pour matériaux et produits en contact avec les aliments.

Exécution et résultats Les échantillons ont été examinés pour les métaux (plomb, cadmium, chrome et nickel) selon la méthode citée dans la Décision 268/92 et décrite dans la Décision 267/92 du Ministère de l'Industrie et du Commerce. Pendant l'essai, les échantillons ont été entièrement plongés dans les milieux du test. Lors de l'essai, les métaux ont été dissous dans une solution aqueuse d'acide acétique à 4% pendant 24 heures à la température ambiante ($22^{\circ}\text{C} \pm 2^{\circ}\text{C}$) comme suit :

	Métaux dissous	Valeur limite
Plomb	en dessous de 0,05 mg/dm ²	0,50 mg/dm ²
Cadmium	en dessous de 0,005 mg/dm ²	0,10 mg/dm ²
Chrome	en dessous de 0,05 mg/dm ²	2,0 mg/dm ²
Nickel	en dessous de 0,05 mg/dm ²	2,0 mg/dm ²

Les déterminations ont été effectuées entre le 30 novembre et le 13 décembre 2000.

Déclaration D'après les résultats de la recherche, l'avis de l'Institut de Recherche est que toute pierre ollaire identique à l'échantillon, par rapport aux caractéristiques étudiées, satisfait les conditions requises par la Décision 268/92 du Ministère de l'Industrie et du Commerce. En ce qui concerne la Décision 400/96 du Ministère de l'Industrie et du Commerce (Directive 89/109/EEC), il n'y a pas d'objections à l'utilisation des matériaux en contact avec les aliments.

Espoo, 14 décembre 2000

Chercheur Savant Senior



Helena Liukkonen-Lilja

Helena Liukkonen-Lilja

Chercheur Savant Senior

Thea Sipiläinen-Malm

Thea Sipiläinen-Malm

35/734

VTT Biotechnology est un institut de recherche officiel sur les aliments, comme déclaré par le Finnish Food Act 361/95 (Délibération du Ministère de l'Industrie et du Commerce 710/96 § 6).

Les résultats de l'essai sont valables exclusivement pour les échantillons testés.

Le nom VTT ne peut pas être utilisé pour des buts publicitaires et le présent rapport ne peut être reproduit qu'en entier et après approbation écrite de la VTT.